CENTRE CANIN MIRADOR Sàrl
Ch. de Bendes 10
1806 St-Legier
Natel 079/310.75.90
www.centrecanin.ch

Règlement et infos de formation

La pratique : 360h pour Gard, 480h DCC, 510h DCCE

l'étudiant a la possibilité d'accomplir ses heures de pratique au Centre mais nous l'encourageons à s'organiser des stages dans différents établissements de la région, pour autant qu'il soit sous la responsabilité d'un Gardien d'animaux titulaire du CFC, formation FSIFP titulaire d'un diplôme, vétérinaire, dans un établissement qui accueille au moins le nombre d'animaux correspondant à la formation (jusqu'à 19) et autorisé par le service vétérinaire cantonal.

- Les stages pratiques effectués au CCM sont compris dans le prix de la formation (non rémunérés)
- 3 journées complètes doivent être effectuées au CCM (21h).

La théorie :

Selon programme de l'année en cours. Etant donné que les étudiants ont la possibilité de gérer leur temps de formation, aucun rappel de cours ne sera envoyé, ils sont donc tenus de consulter le programme de formation sur le site www.centrecanin.ch

2 sessions sont comprises dans le prix de la formation. En cas de dépassement sur une 3ème session, les modules seront payants.

Le CCM se réserve le droit de modifier le programme, de le reporter ou d'annuler certains modules si les circonstances l'obligent.

Les étudiants/es qui choisissent de se former sur 2 sessions devront terminer les modules manquants selon programme de la session suivante avec ces éventuels modifications selon évolution des cours, de la situation et intervenants du moment. Les modules complémentaires (formation continue) ou modules déjà suivis seront payants et sur inscription. Les examens écrits seront en relation avec les cours ***suivis.***

Les portables :

Sont interdits pendant les cours. Merci de faire vos téléphones privés pendant les pauses.

Les pauses :

La pause de midi se fait de 12h à 13h30. L'élève a la possibilité de se réchauffer son repas apporté (micro ondes à disposition). Les repas se prennent à l'extérieur (tables et bancs à disposition) quand le temps le permet ou dans la salle de réception si le temps ne permet pas le repas à l'extérieur.

Trajets - Centre Canin :

Les élèves se rendent au Centre par leurs propres moyens.
Les voitures se parquent au bord de la route, sur la bande d'herbe qui longe le parc des chevaux. Afin d'éviter une contravention, n'oubliez pas de déposer le macaron parking « en formation » devant votre pare-brise. Macaron qui vous sera remis par le secrétariat lors de votre inscription.

Interdictions :

De fumer à l'intérieur du bâtiment et pendant les heures de travail. (Merci d'attendre la pause)

De laisser les chiens dans les coffres de voiture pendant les heures de formation.

De se présenter à la pratique et de quitter le site sans en avertir la Direction et les formateurs présents.

Les chiens qui accompagnent les élèves :

Doivent être valablement vacciné (combiné maladie)

KC intra nasal contre la toux de chenil (moins de 12 mois et plus de 10 jours avant la venue au Centre)

Présentation du carnet de vaccination ou passeport obligatoire

Le/s chien/s des étudiant/es peuvent être mis au chenil du CCM moyennant le prix de fr. 15.--
par jour et par chien pour autant qu'il y ait de la place. Merci de vous informer au préalable.

Le/s chien/s sera/ont pris en charge par le personnel de chenil, mis en box et au parc comme les autres pensionnaires. Possibilité pour l'élève de le/s promener pendant les pauses.

Il est interdit de lâcher les chiens dans les prés alentours du Centre (promesse faite par la Direction du Centre aux paysans avoisinants).

La Direction du Centre Canin se réserve le droit de refuser un chien qui perturbe ou met en danger le personnel ou les chiens du chenil.

Désistement - renvoi :

L'élève a la possibilité d'effectuer sa formation sur 10 ou 24 mois (1 à 2 sessions). En cas de désistement ou renvoi pendant la formation, aucun remboursement ne pourra être exigé et les mensualités jusqu'à concurrence du montant total seront dues. Sur certificat médical uniquement, la période de formation peut être repoussée à l'année suivante, pour autant qu'une reprise puisse être envisagée, en fonction du problème rencontré et selon avis du médecin traitant. Passé 3 sessions, le dossier sera archivé et l'élève recevra une attestation de suivi de cours.

Exclusion des cours ou/et des examens :

La Direction se réserve le droit de renvoyer un étudiant/e de la formation (sans remboursement) si son comportement est jugé inacceptable.

Par comportement inacceptable, on entend notamment :

- les animaux : toute maltraitance et suspicion de maltraitance - sécurité insuffisante qui pourrait mettre en danger les animaux eux-mêmes ou leur environnement - négligence/s - initiatives personnelles pouvant porter un quelconque préjudice à l'animal lui-même, à son détenteur ou à son propriétaire

- les personnes (personnel - étudiant/es - formateurs - intervenants - toutes autres personnes qu'il pourrait rencontrer

tout manque de respect - mise en danger par un comportement inadéquat ou négligence/s - tout manquement au règlement - refus d'exécuter toute consigne - comportement qui génère une mauvaise ambiance - absences répétées sans motif valable (certificat médical)

- le matériel et la nourriture : non respect - perte - vol - gaspillage

Les examens :

Les examens auront lieu au mois d'octobre - novembre - décembre, selon le nombre d'étudiants/es inscrits.
Attention ! la partie sécurité et manière de traiter les animaux est éliminatoire aux examens pratiques !

Les questions d'examens seront en rapport avec toutes les matières abordées pendant les cours et en rapport avec la formation choisie. En cas de formation sur 2 sessions, les examens seront basés sur les cours (suivis)

- Pratiques et oraux : 1/2 jour (selon convocation et nombre d'étudiants/es, la note compte double pour la moyenne.
présentation - ordre - soin au travail - rapidité - facilité - constance - compréhension - fragilité - connaissances application des connaissances - manière de traiter les animaux (éliminatoire) - sécurité (éliminatoire).

A des fins de contrôle pour le Comité d'examen qui va quittancer les réponses données, l'examen sera filmé et enregistré. L'étudiant/e a le droit de refuser d'être filmé et accepte le fait qu'il n'y aura aucune preuve à faire valoir en cas de litige. ***Les vidéos seront effacées après le délai octroyé pour la consultation du dossier (10 jours).***

- examens théoriques : un après-midi

Travail personnel :

Le dossier "travail personnel de l'élève" doit nous être remis, au plus tard, le jour de l'examen écrit.

Le thème : entre rêve et réalité

- bref résumé de votre parcours personnel, vos idées du métier avant formation - votre formation – vos conclusions après formation et vue de votre projet futur.

- Sans demande explicite et manuscrite de l'élève lors de la remise de son dossier personnel, le Centre canin se réserve le droit d'en afficher les passages jugés intéressants sur son site internet.

Inscription aux examens :

Obligation de s'inscrire aux examens

Seuls les étudiants/es ayant rempli toutes les conditions concernant leur formation ainsi que les stages pratiques, suivi de tous les modules et du paiement complet de leur formation, pourront s'inscrire aux examens.

Les étudiants/es sont tenus/es de s'inscrire aux examens par mail entre le 1er et le 15 août précédent les examens qui auront lieu en octobre - novembre (en fonction du nombre d'inscriptions). Pendant la période d'ouverture des inscriptions, l'étudiant/e peut se retirer à tout moment. Dès la clôture des inscriptions (le 15 août à 18h), l'étudiant/e ne peut plus retirer son inscription. Si l'élève ne se présente pas aux examens où il s'est inscrit/e, si il arrive en retard ou part avant la fin des examens son absence sera considérée comme un échec, sauf cas de force majeure (certificat médical).

L'étudiant/e qui s'inscrit (jusqu'à 7 jours) après le délai du 15 août, payera une taxe de fr. 250.-- avant le début des examens.

Les étudiants/es recevront une convocation (jour et heure) par mail dans les 3 semaines qui suivront la clôture des inscriptions.

Deux sessions sont comprises dans le prix de la formation. Nous autorisons les élèves qui n'ont pas réussi à terminer leur formation sur 2 sessions à terminer sur la 3ème session. Cependant, les modules effectués sur la 3ème session, ainsi que les examens seront payants puisque l'élève en retard prendra potentiellement la place d'un autre élève.

Seule une réussite aux examens sera reconnue par les autorités.

Corrections d'examens :

Les examens sont corrigés et supervisés par la Commission d'examens, les experts et intervenants de formation.

La Commission d'examens :

Constituée d'un/e Président/e, vice Président/e et de au moins 2 experts/es ainsi que d'une personne qualifiée, neutre, qui pourra s'assurer du bon déroulement des décisions.

Les membres de la Commission peuvent participer aux examens et seront appelés à vérifier et statuer sur les examens de leurs collègues également membres de la Commission. 4 à 5 personnes (avec l'assesseur, neutre) vont statuer sur les résultats des examens et attribueront les notes définitives sur l'évaluation des données écrites et examens "enregistrés" par les experts.

Le Diplôme et/ou l'attestation officielle sera/seront remis à partir d'une moyenne de 4,00 obtenue sur l'ensemble des examens, pour autant qu'aucune note ne se situe en dessous de 3.

La note 1 (présence) est éliminatoire, ainsi que toute tricherie.

Résultats :

Les résultats seront envoyés par mail. Les étudiants/es consentent à ce que leurs données personnelles figurent sur le site internet. Les attestations et Diplômes seront remis lors d'un apéritif dont la date sera communiquée en même temps que les résultats. En cas d'empêchement d'y participer, les documents seront envoyés aux adresses figurant sur les bulletins d'inscription.

Moyenne :

Les notes se calculent sur une base de 6, la note 4 étant la moyenne (acquis)

Mention excellent, attribuée à une moyenne de 5,00 à 6,00
Mention très bien , attribuée à une moyenne de 4,50 à 4,99
Mention bien, attribuée à une moyenne de 4,00 à 4,49

Si l'étudiant/e échoue aux examens, si il décide de ne pas faire les examens ou si il se voit exclu aux examens
par la Direction, il obtiendra une attestation de suivi de cours.

Seule une réussite aux examens sera prise en compte par les autorités cantonales et fédérales.

En cas d'échec aux examens :

En cas d'échec aux examens, l'étudiant/e peut demander à se présenter à nouveau l'année suivante, selon conditions habituelles et règlement de fr. 250.--. Un examen non réussi peut être répété deux fois au maximum.

L'étudiant/e qui a échoué peut demander un entretien pour discuter de ses erreurs dans les 10 jours après réception des résultats. Si l'étudiant/e renonce à demander un tel entretien, il renonce par conséquent à former recours contre la décision.

Recours :

L'étudiant/e qui dépose un recours doit obligatoirement s'être présenté à un entretien préalable dans le délai imparti pour discuter de ses erreurs. Tout recours contre le résultat d'un examen doit être déposé par écrit, motivé
et signé. Le recours doit être adressé par courrier recommandé à la Commission de recours du Centre Canin Mirador Sàrl, sise au Ch. de Bendes 10 à 1806 St-Légier-la-Chiésaz.

Un recours doit être déposé dans les 30 jours après l'entretien susmentionné avec un dépôt de fr. 500.--. Dépôt qui ne sera restitué à l'étudiant/e que si il obtient gain de cause.

Un recours déposé hors délai et/ou non payé ou motivé, est déclaré irrecevable.

La Commission de recours :

Sera constituée du/de la Président/e de la Commission d'examens, ainsi que d'un expert de la Commission, d'un assesseur (autre que celui qui a participé aux examens) et au besoin, de Maître Manon Genetti, avocate et intervenante dans la formation.

Protection des données :

- ***Données personnelles obtenues par le bais du bulletin d'inscription :***
  Ces données seront gardées confidentiellement dans nos dossiers informatiques et ne seront transmises, sur demande, que aux autorités compétentes OSAV/SCAV/. Les données seront gardées, archivées pendant 10 ans.

- Les groupes WhatsApp, pour la transmission des informations où vous serez intégrés pendant la durée de votre formation seront fermés à la fin de chaque session.

- Votre adresse mail pourra être transmise aux divers intervenants de la formation pour l'envoi des supports de cours. Vous avez le droit de refuser et de demander à la Direction du CCM de vous envoyer directement les supports de cours de l'intervenant externe (vétérinaire - Avocat).

Pour terminer :

La Direction de l'Ecole de formation du Centre Canin Mirador Sàrl reste à la disposition de l'élève pour de plus amples informations et l'encourage à venir discuter en tout temps si un sujet devait nécessiter une discussion personnelle ou générale.

En cas de litige, le for juridique est à **VEVEY.**

Nous vous souhaitons d'ores et déjà plein succès pour votre formation et nous réjouissons de passer ces quelques mois en votre compagnie.

Centre Canin Mirador Sàrl